

## Réponse aux questions de Reclaim Finance en date du 29 avril 2022

### 1. Votre position sur les couvertures d'assurance et de réassurance aux nouveaux champs pétroliers et gaziers

En rejoignant la NZIA, SCOR s'est engagé à aligner ses portefeuilles d'assurance et de réassurance avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, suivant une trajectoire 1,5°C. L'Agence Internationale de l'Energie a publié un scénario visant l'atteinte de ces objectifs, la Net Zero Roadmap. *Aucun nouveau champ pétrolier et gazier n'ayant pas obtenu sa Final Investment Decision avant fin 2021 n'est intégré à ce scénario.* Or, aujourd'hui, SCOR est le seul parmi les 12 plus grands assureurs et réassureurs européens à n'avoir aucune politique d'exclusion des projets pétroliers et gaziers des activités (ré)assurantielles. Vous pouvez donc toujours assurer de nouveaux projets de champs pétroliers et gaziers sans aucune restriction. Cela établit dans le même temps un double standard injustifiable avec vos activités d'investissements, puisque ces dernières sont soumises à des restrictions, minimalistes mais existantes, pour les investissements dans le secteur pétrolier et gazier.

**Dans un scénario 1,5°C, il faut arrêter dès maintenant les développements de nouveaux champs fossiles.**

- **SCOR reconnaît-il la nécessité de mettre fin à l'expansion pétro-gazière pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2050 ?**

SCOR reconnaît la nécessité d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Membre fondateur de la Net Zero Insurance Alliance et membre de la Net-Zero Asset Owner Alliance, SCOR renforce progressivement ses mesures pour limiter le réchauffement climatique induit par les énergies fossiles.

- **Quelles mesures comptez-vous prendre pour ne plus soutenir l'expansion pétrolière et gazière ?**

SCOR est membre fondateur de la Net Zero Insurance Alliance et membre de la Net Zero Asset Owner Alliance. Par ces initiatives, SCOR a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses activités à horizon 2050. Les Alliances travaillent sur des Protocoles de Fixation d'Objectifs fondés sur la science et mis à jour en fonction des derniers développements scientifiques relatifs au changement climatique. SCOR a également rejoint les « Poseïdon Principles for Marine Insurance » visant à promouvoir une activité du transport maritime plus respectueuse de l'environnement.

Depuis 2003, le Groupe s'est engagé à lutter contre le réchauffement climatique et a déjà pris de nombreuses mesures pour en atténuer les effets. SCOR a adopté un plan de sortie des centrales à charbon à horizon 2030 pour les pays de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde. Poursuivant ses efforts d'atténuation, SCOR étend ses exclusions et s'engage à ne plus assurer de projet de nouveau champ de production pétrolière (projets greenfield). Des exceptions pourront être accordées aux entreprises alignées sur Net-Zero à horizon 2050 comme défini par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) ou par une évaluation comparable d'une organisme tiers.

En parallèle aux mesures d'exclusion qui ne forment qu'une partie de la solution, SCOR sensibilise ses clients et partenaires aux risques liés au changement climatique et les accompagne activement dans leur transformation : SCOR accompagne ses clients dans la compréhension des risques liés aux changements climatiques à travers l'organisation d'événements et de conférence visant à partager les connaissances, ainsi que la publication régulière de notes d'information et analyses approfondies sur des sujets liés au changement climatique.

### 2. Vos investissements dans les entreprises développant de nouveaux champs de pétrole et de gaz

En tant que membre de la NZAOA, SCOR s'est engagé à aligner ses investissements sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, suivant un scénario 1,5°C. A ce jour, SCOR exclut de ses investissements des entreprises actives dans certains pétrole et gaz non conventionnels (voir la question 3) et dit ne vouloir investir que dans des entreprises productrices de pétrole et de gaz ayant un plan crédible pour devenir neutre en carbone d'ici 2050. Cet engagement est saluable, à condition de définir précisément ce qu'est un plan crédible. A défaut de pouvoir dresser une liste exhaustive d'indicateurs, certaines conditions sine qua none peuvent être identifiées. L'évaluation des plans de transition des plus gros émetteurs conduite par le CA100+ établit une première piste informative. De plus et surtout, une condition apparaît primée sur les autres : celle de ne plus développer de nouveaux champs pétroliers et gaziers et viser rapidement un arrêt total dans le développement de tous nouveaux projets d'énergies fossiles. Pour rappel, Fatih Birol, directeur général de l'AIE, a, à plusieurs reprises depuis la publication de la Net Zero Roadmap de l'AIE, indiqué publiquement qu'il ne faut plus investir dans le pétrole et le gaz pour tenir les objectifs climatiques. Le GIEC a, à son tour, indiqué que les nouvelles infrastructures d'énergies fossiles, comprenant les centrales et le downstream, étaient incompatibles avec nos objectifs. Enfin, tous indiquent que tout nouveau projet fossile, comprenant les infrastructures de transport, augmente les risques de stranded assets et contribue à nous écarter dangereusement de nos objectifs en verrouillant des infrastructures destinées à émettre pendant des décennies.

- **SCOR reconnaît-il la nécessité de tendre dans un temps très court vers la fin de l’expansion pétro-gazière pour limiter le réchauffement de la planète à +1,5°C et atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 ?**

SCOR reconnaît la nécessité d’agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Membre fondateur de la Net Zero Insurance Alliance et membre de la Net-Zero Asset Owner Alliance, SCOR renforce progressivement ses mesures pour limiter le réchauffement climatique induit par les énergies fossiles.

**Vous excluez de vos investissements les entreprises actives dans le segment upstream du pétrole et le gaz à l’exception de celles dotées de plan crédible de transition**

- **Vous engagez-vous à intégrer l’absence de plans de développement pétro-gaziers dans vos critères de sélection des entreprises en transition ?**

SCOR publie sur son site sa Sustainable Investment Policy qui décrit en détail sa stratégie en matière de changement climatique et d’alignement sur l’Accord de Paris et détaille sa position au regard des secteurs les plus émissifs. Comme mentionné dans la Sustainable Investment Policy, SCOR n’investit pas dans les entreprises productrices de pétrole ou de gaz, sauf si elles sont « best-in-class ». La notion de best-in class regroupe les entreprises qui se sont engagées auprès de la Science-Based Target Initiative ou qui respectent, au moins partiellement, les critères du Climate Action 100+ Net Zero Company benchmark. Sur la base de la Global Oil & Gas Exit List, SCOR définit une liste d’observation regroupant les entreprises « best-in-class » ayant des plans de développement. Aucun nouvel investissement n’est autorisé et le statut est révisé deux ans après l’inclusion dans cette liste.

### **3. Votre soutien aux entreprises développant de nouveaux champs de pétrole et de gaz non conventionnels**

En tant que détenteur d’actifs, SCOR s’est doté d’une politique qui exclut les entreprises dont certains pétrole et gaz non conventionnels (les pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et pétrole en Arctique) représentent plus de 10% de leurs réserves, reconnaissant ainsi les risques liés à ces secteurs. Malheureusement, l’approche retenue ne vous permet pas de cesser tout soutien aux pétrole et gaz non-conventionnels. Avec un seuil d’exclusion fondé sur la part relative d’un secteur dans les réserves d’une entreprise, et une définition partielle des pétrole et gaz non-conventionnels (omettant notamment les forages gaziers en Arctique et les forages offshore ultra profond), vous excluez de nombreux acteurs mais en laissez passer d’autres, plus diversifiés, quand bien même ils y développent de nouveaux champs. Une approche, telle que celle que vous avez retenue pour le charbon, consistant à exclure les entreprises qui développent de nouveaux projets de mines, centrales ou infrastructures, garantirait au contraire l’arrêt de vos soutiens aux entreprises développant de nouveaux hydrocarbures non-conventionnels.

- **Quand comptez-vous exclure de vos investissements les entreprises développant des nouveaux projets de production pétroliers et gaziers non conventionnels ?**

Déterminée à lutter efficacement contre les effets du changement climatique et conscient du rôle majeur des investisseurs dans l’atténuation et l’adaptation au changement climatique, SCOR révisé régulièrement sa Sustainable Investment Policy. Les progrès méthodologiques de la Net Zero Asset Owner Alliance et l’accès à une donnée plus robuste et pertinente sont les principaux éléments qui permettent de piloter les portefeuilles vers l’objectif Net-Zero. Conformément à sa politique SCOR n’investit pas dans les entreprises productrices de pétrole ou de gaz, sauf si elles sont « best-in-class ». La notion de best-in class regroupe les entreprises qui se sont engagées auprès de la Science-Based Target Initiative ou qui respectent, au moins partiellement, les critères du Climate Action 100+ Net Zero Company benchmark. Sur la base de la Global Oil & Gas Exit List, SCOR définit une liste d’observation regroupant les entreprises « best-in-class » ayant des plans de développement. Aucun nouvel investissement n’est autorisé et le statut est révisé deux ans après l’inclusion dans cette liste.

SCOR affine progressivement sa stratégie d’investisseur responsable pour financer une transition juste.

- **Prévoyez-vous d’élargir la définition des pétrole et gaz non-conventionnels pour inclure notamment les forages gaziers en Arctique ou les forages offshore ultra profonds**

Déterminée à lutter efficacement contre les effets du changement climatique et conscient du rôle majeur des investisseurs dans l’atténuation et l’adaptation au changement climatique, SCOR révisé régulièrement sa Sustainable Investment Policy. Les progrès méthodologiques de la Net Zero Asset Owner Alliance et l’accès à une donnée plus robuste et pertinente sont les principaux éléments qui permettent de piloter les portefeuilles vers l’objectif Net-Zero. Conformément à sa politique SCOR n’investit pas dans les entreprises productrices de pétrole ou de gaz, sauf si elles sont « best-in-class ». La notion de best-in class regroupe les entreprises qui se sont engagées auprès de la Science-Based Target Initiative ou qui respectent, au moins partiellement, les critères du Climate Action 100+ Net Zero Company benchmark. Sur la base de la Global Oil & Gas Exit List, SCOR définit une liste d’observation regroupant les

entreprises « best-in-class » ayant des plans de développement. Aucun nouvel investissement n'est autorisé et le statut est révisé deux ans après l'inclusion dans cette liste.

SCOR affine progressivement sa stratégie d'investisseur responsable pour financer une transition juste.

#### 4. Votre position sur les activités pétro-gazières midstream

Dans vos politiques d'investissement, SCOR exclut certaines entreprises selon les réserves de pétrole et gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole en Arctique. SCOR n'exclut pas les entreprises développant de nouvelles capacités midstream. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les nouveaux projets d'unités de gaz naturel liquéfié (LNG) pourraient voir le jour. Leur construction ne permettrait pourtant pas de répondre aux enjeux de court terme car ils sont plus longs à déployer que les énergies renouvelables et iraient à rebours des objectifs climatiques car les infrastructures seraient alors maintenues pendant plusieurs décennies, nous enfermant dans une trajectoire très carbonée à long terme. Selon les experts du GIEC dans le rapport publié en avril 2022, toute nouvelle infrastructure fossile bloque la réduction des émissions ("lock-in") et une large proportion des infrastructures nouvelles et existantes risque de devenir des actifs échoués d'ici 2050 si le réchauffement est limité à 2°C.

**Les entreprises développant de nouveaux projets d'infrastructures de gaz naturel liquéfié ne sont pas exclues par SCOR malgré les conséquences sur l'environnement.**

- **Quand comptez-vous inclure les activités midstream dans votre politique ?**

SCOR est membre de la Net-Zero Asset Owner Alliance et travaille sur les trajectoires de décarbonisation de son portefeuille d'investissement. Les progrès méthodologiques de la Net Zero Asset Owner Alliance et l'accès à une donnée plus robuste et pertinente sont les principaux éléments qui permettent de piloter les portefeuilles vers l'objectif Net-Zero.

SCOR affine progressivement sa stratégie d'investisseur responsable pour financer une transition juste.

#### 5. Votre position sur le charbon dans les traités de réassurances

Dans les réponses aux questions écrites de Reclaim Finance à l'Assemblée Générale de 2021, SCOR indiquait : "L'engagement de SCOR, décrit ci-dessus, d'abandonner le charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour les autres pays, inclut les traités de réassurance. Les lignes directrices de souscription de 2022 prévoient que tous les traités de réassurance comportant plus de 10 % de charbon devront faire l'objet d'une approbation spécifique de la direction, préalablement à leur souscription par SCOR". Cette mesure soulève de nombreuses interrogations. Pour être mise en œuvre correctement, elle nécessite de bien identifier les risques charbon présents dans ces traités. Or de nombreuses entreprises du secteur du charbon sont mal catégorisées dans les nomenclatures économiques internationales couramment utilisées comme la GICS. Cela conduit souvent à l'omission d'entreprises importantes du secteur comme les entreprises minières diversifiées, ou les entreprises actives dans les infrastructures de charbon. Cette problématique a motivé la création et la mise à jour d'une liste spécifique d'entreprises du secteur, la Global Coal Exit List, par l'ONG allemande Urgewald, qui sert de référence dans le domaine pour de nombreux acteurs financiers à travers le monde.

- **Quelle(s) classification(s) sectorielle(s) SCOR prévoit d'utiliser pour identifier ces risques charbon dans ses traités de réassurance ? Est-ce que la Global Coal Exit List de Urgewald est utilisée pour cette identification ?**

SCOR a mis en place des lignes directrices de souscription qui prévoient que tous les traités de réassurance comportant plus de 10 % de charbon font l'objet d'une approbation spécifique de la direction, préalablement à leur souscription. SCOR s'appuie sur les informations directement fournies par ses clients pour identifier son exposition aux risques charbon dans les traités de réassurance ; ainsi que de bases de données externes. La Global Coal Exit List n'est pas actuellement utilisée mais sera étudiée pour une éventuelle adoption

- **Que veut dire concrètement "devront faire l'objet d'une approbation spécifique de la direction" ? Quels critères concrets seront analysés et devraient mener à un refus de la direction d'autoriser ces traités ?**

Le processus d'escalade prévoit que les traités comportant plus de 10% de charbon doivent obtenir une approbation spécifique de l'équipe « Underwriting Management Reinsurance ». Cette équipe évaluera le poids de ce risque dans le traité proposé ; et les mesures proposées par le client pour réduire / éliminer ce risque dans le futur